CONSEIL GÉNÉRAL DE BURTIGNY

Rapport de la Commission des travaux sur le préavis municipal n° 05/2026

Travaux de sécurisation de la station de surpression des chalets n° 2 à 12 du chemin du Fau.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des travaux s'est réunie en salle de municipalité le 28 septembre 2026, en présence de la Syndique, Mme Valérie Jeanrenaud et du Conseiller municipal en charge du dossier, M. Sébastien Cottier.

Après un exposé de la situation, Mme Jeanrenaud et M. Cottier ont répondu à nos différentes questions.

Suite au constat d'un dysfonctionnement des installations de la station de surpression des chalets du Faux en janvier 2025, représentant un risque sanitaire pour le réseau d'eau communal, des travaux urgents ont dû être entrepris en mars 2025 afin de sécuriser le réseau communal et répondre aux exigences sanitaires fédérales (OPBD) et cantonales (OFCO).

Les épisodes de contaminations constatés à deux reprises en 2025 (été et hiver) ont entrainé de nouvelles investigations. L'urgence de la mise en conformité exigée par l'OFCO ne permettant pas de reporter les travaux après le conseil général d'octobre, la Municipalité a pris la décision d'éliminer complètement le risque résiduel représenté par la station du Fau au printemps 2026. Une première partie des travaux, pour un montant de CHF 25'000.- a été effectuée durant l'été 2026. Le coût total des travaux devisés s'élève quant à lui à CHF 63'779.-

Au vu de la nécessité de démontrer à l'OFCO que toutes les mesures requises pour minimiser le risque d'une résurgence des contaminations et de l'urgence de la situation, la Commission estime qu'il était important d'effectuer au plus vite une première partie des travaux nécessaires à la mise en conformité de la station de surpression des chalets du Faux.

La Commission valide également la suite des travaux de mise en conformité qui doivent être réalisés, comprise dans le budget total présenté de CHF 63'800.- .

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des travaux recommande au conseil général :

- D'accepter, à postériori, les travaux déjà réalisés cet été pour un montant CHF 25'000.-.
- De valider l'ensemble des travaux de mise en conformité présentés dans le devis, pour un montant total de CHF 63'779.-
- D''accepter le préavis tel que présenté.

- Burtigny, le 10 octobre 2026.

Pour la commission des travaux

Nathalie Judas | Daniel Tüscher | Michel Jeanrenaud